

## Communiqué de presse

Bourses d'aide à la création

### Mise au concours 2022

***Gland, le 15 septembre 2022*** – La démarche lancée depuis 2020 se poursuit. Dans le but de valoriser les artistes locaux et de les aider dans la concrétisation de leurs projets, la Ville relance sa campagne de bourse de soutien et octroie, via une mise au concours, un montant de CHF 5'000.- par lauréat. A l'instar de 2021, deux bourses seront attribuées.

Afin de faire perdurer cette volonté d'apporter aux artistes professionnels locaux ce soutien financier et cette visibilité qu'elle leur avait accordés depuis deux ans, la Municipalité veut se donner les moyens de récompenser à nouveau cette année, via une mise au concours, deux projets prometteurs dans le domaine artistique et culturel. Tous les domaines artistiques sont concernés. Le délai de postulation est fixé au 31 octobre.

Le concours s'adresse aux artistes habitant le district de Nyon afin de renforcer le rôle de la Ville dans sa dynamique de soutien au milieu artistique professionnel et de tisser des liens entre les sujets de création et la commune.

Les candidatures seront examinées par un jury composé des membres de la commission culturelle, d'experts du Service de la culture et d'experts externes, et sont évaluées en fonction de la qualité et la faisabilité du projet de création présenté, de la qualité des démarches proposées dans le cadre du projet de création pour la diffusion et la médiation culturelle, et du parcours artistique antérieur du candidat ou de la candidate.

Cette bourse permettra ainsi aux deux lauréats d'amorcer la phase de réalisation de leurs projets respectifs. La durée de mise en œuvre de chacun d'eux étant aléatoire selon leur nature, leurs présentations à la population se fera de manière individuelle via un « happening » et une visibilité offerte par la Ville.

La bourse ne peut être attribuée deux années de suite aux mêmes lauréat-e-s. Un dossier complet présentant le projet, détaillant les objectifs et comportant toute la documentation nécessaire à l'évaluation du dossier est à déposer au Service de la culture.

Le règlement est à consulter sur notre [site internet](#).

#### Contacts :

Mme Christine Girod, Syndique : 079 175 35 79

Mme Isabelle Monney, Municipale de la culture : 076 422 34 87

Office de la communication : 022 354 04 06